



Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2013
Français
Original: anglais

Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Genève, 2013

Point 5 de l'ordre du jour

Élaboration de propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Détermination des éléments indispensables à l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires

Document soumis par l'Irlande et la Suisse

Introduction

1. Le Groupe de travail à composition non limitée créé en application de la résolution 67/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 3 décembre 2012 (ci-après «le Groupe») offre une tribune très utile où les États peuvent formuler des propositions sur la façon dont la communauté internationale pourrait faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. La création d'un Groupe de travail à composition non limitée à cette fin atteste, en soi, le soutien massif de la communauté internationale en faveur du redoublement des efforts déployés pour parvenir définitivement à un monde sans armes nucléaires, y compris au désarmement nucléaire complet.

2. Le Groupe a déjà débuté ses travaux de façon très encourageante. Le débat interactif qu'il a favorisé a montré que, si le consensus n'était pas encore trouvé sur certaines questions, il était malgré tout possible de discuter de façon fructueuse de ces questions, ce qui est déjà une contribution importante.

3. Le Groupe a également apporté la preuve que la discussion peut aider à préciser les moyens par lesquels faire avancer les négociations, et les tables rondes d'experts ont, quant à elles, montré que, outre les propositions faites de longue date, il était encore possible de concevoir de nouvelles initiatives pour progresser sur la voie du désarmement

nucléaire, y compris en s'attachant à l'impact humanitaire des armes nucléaires, ce qui constitue également un résultat encourageant.

4. Dans les discussions tenues au sein du Groupe et les documents soumis jusqu'ici, il apparaît qu'il est plus utile d'aborder le débat sur les moyens de faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire comme un ensemble de blocs constitutifs distincts qui pourraient être mis en place simultanément plutôt que comme une succession d'étapes à franchir. L'approche par blocs distincts nous permet de déterminer quelles sont les actions requises pour parvenir définitivement à un monde exempt d'armes nucléaires, puis de recenser les moyens requis pour mener ces actions. Cette façon de procéder est conforme au Plan d'action arrêté en 2010 au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi qu'aux 13 mesures concrètes de désarmement nucléaire convenues à la Conférence d'examen de 2000, deux ensembles de dispositions qui énoncent un certain nombre de mesures sans indication d'un quelconque ordre chronologique ou d'un caractère conditionnel.

5. Il se dégage aussi le sentiment que, à partir des contributions et des documents de travail, il est à la fois faisable et souhaitable de mener les actions de façon parallèle et simultanée, solution qui offre le maximum de flexibilité dans la progression sur la voie des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

6. Certaines propositions intéressantes émanent des travaux du Groupe; elles offrent une base de travail utile à partir de laquelle nous pourrions aborder nos discussions au mois d'août. Le présent document de travail a pour objet d'aider à déterminer les domaines dans lesquels nous pouvons faire fond sur les travaux accomplis jusqu'ici. Nous l'avons structuré en quatre questions qu'il pourrait être utile d'explorer lorsque nous reprendrons nos travaux, à savoir:

- Première question: Quelles sont les mesures indispensables pour parvenir définitivement à un monde sans armes nucléaires, et que recouvrent exactement ces mesures pour ce qui est de leur contenu?
- Deuxième question: Une fois les éléments indispensables arrêtés, sous quelle structure devraient-ils être regroupés – sous forme d'un traité unique ou sous celle d'un arrangement-cadre?
- Troisième question: Comment aborder la question du calendrier, de la coordination et de la supervision des négociations une fois l'accord obtenu pour engager les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire?
- Quatrième question: Une fois déterminé ce à quoi l'on souhaite aboutir, comment structurer le processus et comment faire avancer les travaux?

7. Comme pour les autres contributions aux travaux du Groupe, notre document repose sur le postulat que l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires est un objectif auquel tous les États aspirent.

Première question

Quelles sont les mesures indispensables pour parvenir définitivement à un monde sans armes nucléaires, et que recouvrent exactement ces mesures pour ce qui est de leur contenu?

8. Nombre d'idées et de propositions ont été émises sur la façon de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, comme il ressort du document de travail du Président en date du 26 juin 2013. Il pourrait être utile de se pencher sur les différents blocs qui ont été suggérés en vue de déterminer quelles sont les mesures nécessaires pour les faire progresser. Des mesures visant à stigmatiser davantage les armes

nucléaires, par exemple, pourraient contribuer fortement à la valorisation des arguments en faveur d'une accélération de la progression sur la voie du désarmement nucléaire.

- Pour ce faire, le Groupe pourrait utilement débattre de ce que les États non dotés d'armes nucléaires peuvent faire pour promouvoir des initiatives plus déterminantes que les États dotés d'armes nucléaires prendraient en vue de réduire la place des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, l'objectif étant, en définitive, leur élimination.
- Le Groupe pourrait étudier quelle serait la meilleure façon pour les États non dotés d'armes nucléaires de faire avancer le processus de stigmatisation des armes nucléaires.
- Quelles activités et quels principes en rapport avec les armes (utilisation, possession, mise au point, fabrication, transfert, assistance, etc.) faudrait-il interdire pour favoriser le désarmement nucléaire?

Deuxième question

Une fois les éléments indispensables arrêtés, sous quelle structure devraient-ils être regroupés – sous forme d'un traité unique ou sous celle d'un arrangement-cadre?

9. Le Groupe pourrait étudier la façon dont un instrument ou un accord pourrait être conçu pour parvenir définitivement à un monde sans armes nucléaires, ou voir si un cadre d'arrangements solidaires articulés autour du TNP serait mieux adapté à cet objectif. Les solutions qui semblent pouvoir être envisagées sont:

- Une approche axée sur un traité unique, par exemple un accord complet. Certains États et/ou représentants de la société civile ont suggéré à la fois une convention sur les armes nucléaires et un traité d'interdiction, par exemple;
- Un certain nombre d'instruments ou de traités autonomes articulés autour du TNP, chacun portant sur des composantes spécifiques du désarmement et de la non-prolifération nucléaires;
- Une convention-cadre assortie de protocoles, comme c'est le cas par exemple de la Convention sur certaines armes classiques (CCW), qui couvriraient de façon systématique et synergique les multiples composantes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires;
- Une solution alliant toutes ces approches.

10. Le Groupe pourrait étudier le bien-fondé de ces propositions et d'autres encore afin de tenter de formuler une position commune sur la façon d'organiser ces instruments.

11. En outre, le Groupe pourrait réfléchir à d'autres initiatives qui pourraient être prises – sur le plan multilatéral, bilatéral, unilatéral ou par des groupes d'États – afin de contribuer au désarmement nucléaire. Comment de nouvelles idées ou propositions pourraient-elles s'intégrer dans les idées actuelles sur la façon de parvenir au désarmement nucléaire?

Troisième question

Comment aborder la question du calendrier, de la coordination et de la supervision des négociations une fois l'accord obtenu pour engager les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire?

12. En abordant chacune des approches évoquées, le Groupe pourrait étudier les questions de modalités, de calendrier et de dispositif de coordination des actions. Est-il possible, par exemple, de tirer parti des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'actions convenues pour faciliter la progression d'autres actions? (Par exemple, comment

les progrès marqués en ce qui concerne la stigmatisation des armes nucléaires peuvent-ils être exploités pour promouvoir les progrès sur la voie de l'objectif ultime de l'élimination de ces armes?) Comment assurer le suivi des progrès dans la mise en œuvre des actions? Quel rôle peuvent jouer respectivement chacun des organismes des Nations Unies dans le suivi des progrès? Quel rôle la société civile peut-elle jouer?

Quatrième question

Une fois déterminé ce à quoi l'on souhaite aboutir, comment structurer le processus et comment faire avancer les travaux?

13. Dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Groupe devrait-il évoquer la possibilité de conférer un mandat de suivi qui faciliterait la conduite des travaux ultérieurs, dont l'orientation serait convenue à l'avance?

14. En résumé, nous nourrissons l'espoir qu'un accord sera possible au sein du Groupe sur les éléments propres à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Force est d'admettre, toutefois, qu'il s'agit d'une question complexe dont certains aspects méritent d'être étudiés plus avant. Il a été suggéré qu'une liste d'obstacles soit établie en tant que document de travail. Nous nous demandons si le Groupe ne pourrait pas plutôt recenser les questions sur lesquelles un débat plus approfondi permettrait de mieux comprendre les enjeux et, en fin de compte, aiderait à progresser sur la voie des négociations.
